



## Redressement professionnel infirmier libéral

Par **DOUDOU 07310**, le **06/11/2014** à **16:22**

Bonjour je suis infirmier libéral depuis 33ans, et depuis 9 ans je ne fais que des remplacements en Ardèche. Tout allait bien jusqu'à l'année dernière où j'ai eu un redressement de la part de l'urssaf. Bref, je n'arrive plus à faire face à toutes mes charges sociales, et personnelles. J'aimerais que vous me conseilliez pour entamer une procédure de redressement professionnel.

Que signifie mon actif?

Par **moisse**, le **06/11/2014** à **17:02**

Bonjour,

C'est la colonne "richesses". En l'espèce vos biens, le matériel, droit au bail, local...tout ce qui donne de la valeur à votre activité.

Le passif c'est l'ensemble des dettes ou capitaux qui ont servi à établir votre actif.

Si le passif est supérieur à l'actif, ce qui semble être votre cas, il arrive un moment où vous ne pouvez plus payer un ou plusieurs créanciers.

Vous devez donc déclarer une cessation de paiement.